



Angers, le 12 décembre 2023

Nature en ville : une forêt urbaine plantée à Angers, avec le concours d'entreprises mécènes

Jean-Marc Verchère, Maire d'Angers, et Hélène Cruyppenninck, Adjointe à l'Environnement et à la Nature en ville, ont assisté, ce mardi 12 décembre, à la plantation d'une forêt urbaine en plein cœur d'Angers. Elle va s'étendre sur un espace de 11 000 m² qui est en cours de renaturation.

« Angers a su mettre en place une politique de nature en ville ambitieuse qui lui permet d'occuper aujourd'hui, et pour la quatrième fois depuis 2014, la première place du podium des villes les plus vertes de France. Des espaces de nature, qui occupent 34% du territoire angevin, sont accessibles à tous les habitants à moins de 500 mètres de chez eux, et pour 80% de la population un espace vert est accessible à moins de 300 mètres. Forte de cette longueur d'avance, Angers a la volonté de conforter la place de la nature dans la ville pour s'adapter au mieux aux conséquences du changement climatique, tout en atténuant ses effets et en préservant la biodiversité. L'opération de plantation d'une nouvelle forêt urbaine est l'occasion pour nous d'appeler à une mobilisation générale de tous les acteurs du territoire, et notamment des entreprises, pour continuer à faire d'Angers l'exemple à suivre », souligne Jean-Marc Verchère.

« Après la plantation de la forêt urbaine du Grésillé, entre 2019 et 2022, la Ville d'Angers souhaite aujourd'hui continuer à développer son patrimoine arboré grâce à la création de la forêt urbaine du parc Balzac », ajoute Hélène Cruyppenninck.

Une politique de végétalisation qui additionne les forces

La Ville d'Angers œuvre à toutes les échelles pour développer son patrimoine arboré ; une stratégie qui s'inscrit dans deux documents cadres dont la ville s'est dotée pour accélérer sa politique « nature en ville » : le [schéma directeur des paysages angevins 2019-2025](#) et le [Plan Nature en ville 2021-2025](#).

« Seulement 20% des espaces de nature d'Angers appartiennent à la Ville, il est donc indispensable de mobiliser les propriétaires des surfaces privées pour les inciter à les végétaliser. Répondre aux enjeux de transition écologique suppose d'embarquer toutes les composantes de l'écosystème local dans un mouvement général et ambitieux pour toujours plus de nature en ville », explique Hélène Cruyppenninck.

Et de poursuivre : *« Angers agit et embarque les particuliers dans son sillage. La ville a souhaité accélérer la plantation d'arbres sur son territoire en aidant les particuliers, bailleurs et copropriétés à planter chez eux. Une participation financière aux plantations d'arbres sur des surfaces privées a donc été mise en œuvre. Cette participation a pris effet à compter du 27 juin 2022 sous la forme d'une contribution financière. Pour les particuliers, 40€ de subvention sont octroyés pour tout achat d'arbre d'une valeur comprise entre 80 et 100€ et 50€ pour l'achat d'un arbre d'une valeur supérieure à 100€. Pour les copropriétés et bailleurs, 50% du coût d'achat est octroyé au travers d'une subvention qui est plafonnée à 100€, avec plusieurs achats éligibles par adresse jusqu'à 30% du nombre de logements présents dans la copropriété. »*

Une mobilisation générale qui fait également appel aux entreprises

Les bénéfiques du végétal en ville sont nombreux. *« La création de coupures vertes boisées de type forêts urbaines vise à limiter l'étalement urbain, à capter du CO2, à réduire les îlots de chaleur urbains, à conforter la biodiversité, à améliorer le cadre de vie des habitants et à mettre en valeur des filières de production d'essences d'arbres locales et adaptées au milieu »,* ajoute-t-elle.

La forêt urbaine de Balzac sera constituée de 56 044 jeunes plants forestiers et arbustes (46 013 arbres et 10 031 arbustes) de 22 essences différentes. Elle viendra s'adosser au parc Balzac : un espace paysager majeur de 50 hectares qui est classé Espace Naturel Sensible et refuge LPO. Ce parc est situé en bordure de la Maine, à deux pas du château et au sein d'une trame verte et bleue majeure qui est un véritable réservoir de biodiversité. Le budget global de cette opération est de 140 000 euros.

La forêt urbaine de Balzac est le premier projet de forêt urbaine à bénéficier de l'appui de mécènes privés. Quatre entreprises mécènes implantées sur le territoire contribuent au financement de ce projet à hauteur de 19 000 € :

- Pony (vélos & trottinettes partagées)
- Cultura (livres – loisirs créatifs – papeterie – jeux vidéo)
- Anjou Granit Import (importation de pierres naturelles)
- Dalkia (filiale d'EDF – solutions basées sur le froid)

« Avec le mécénat d'entreprise, la ville a souhaité porter un projet innovant juridiquement pour faire entrer le patrimoine arboré dans le cadre du patrimoine éligible au mécénat. Grâce à cette innovation juridique et partenariale avec les services de l'État, une première nationale, la ville ouvre aux partenaires privés la possibilité d'une déduction d'impôts en raison de leur participation financière à un projet de forêt urbaine. Dès 2019, une délibération actait la sollicitation de mécènes et en 2022 le mécénat était ouvert aux projets de forêts urbaines. Le mécénat et d'autres innovations juridiques, par exemple pour rendre possible la végétalisation de façades d'entreprises privées, ont suscité l'intérêt de villes comme Grenoble ou Bordeaux afin de s'inspirer des initiatives angevines en matière de nature en ville », conclut Hélène Cruyppenninck.